

Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 23 mai 2020

Lieu : en ligne

Horaire : 14 h 00 – 19 h 19

Présences :

- Pierre-Yves Beaudouin
- Pascale Camus-Walter
- Benoît Deshayes (à partir de 14 h 27)
- Julien Gardet
- Roger Gotlib
- Nadine Le Lirzin
- Jonathan Mouton
- Pascal Radigue
- Diane Ranville
- Carole Renard (jusqu'à 15 h 57)
- Benoit Soubeyran

Absences : -

Invité :

- Rémy Gerbet (délégué opérationnel)

Début de la réunion à 14 h 09

Points récurrents (14 h 09 - 14 h 20)

Approbation des PV de réunions CA

Réunion CA des 21-22 mars 2020 :

- Pour : Pascale Camus-Walter, Julien Gardet, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Pascal Radigue, Benoit Soubeyran
- Contre : -
- Abstention : Pierre-Yves Beaudouin, Jonathan Mouton, Diane Ranville, Carole Renard

Réunion CA du 18 avril 2020 :

- Pour : Pascale Camus-Walter, Julien Gardet, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Pascal Radigue, Carole Renard
- Contre : -
- Abstention : Pierre-Yves Beaudouin, Jonathan Mouton, Diane Ranville, Benoit Soubeyran

Réunion CA du 9 mai 2020 :

- Pour : Pascale Camus-Walter, Julien Gardet, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Pascal Radigue, Carole Renard, Benoit Soubeyran
- Contre : -
- Abstention : Pierre-Yves Beaudouin, Jonathan Mouton, Diane Ranville

Déclaration d'intérêts

Néant

Notes de frais

Néant

Comité de gestion des conflits d'intérêts (14 h 20 - 16 h 16)

Jonathan Mouton fait un point sur l'avancée d'un règlement intérieur à adopter par le CA.

Il y a quelques points que l'on ne peut actuellement traiter : la question des salarié-e-s (besoin d'un avis juridique) ; le formulaire soumis par le comité au CA, source de désaccords.

Points d'accord : nombre de membres et mode d'élection.

S'ensuit un tour de table.

Diane Ranville : Quelques formulations pourraient être clarifiées (article 0). La manière précise de saisir le comité n'est pas encore bien claire. Et comment faire pour saisir le comité au sujet d'un membre du comité (si la *mailing list* est commune à l'ensemble des membres dudit comité) ? On pourrait rendre le formulaire disponible sur Wikipédia (possibilité de créer une copie depuis Meta). Il semble qu'il y ait un problème de formulation lié au délai de traitement des demandes soumises au comité. La nature des sanctions est donnée par ordre dégressif et non l'inverse

Pascal Radigue : C'est cohérent, on part toujours de la sanction la plus stricte vers la sanction la plus douce, dans l'hypothèse de l'absence de consensus entre les parties.

Diane R. : Il serait bon d'avoir plus d'informations au sujet de la réunion annuelle et de la production du matériel pédagogique.

Nadine Le Lirzin : Le comité a l'obligation de se réunir au moins une fois par an pour produire un rapport à présenter devant l'Assemblée générale, et veut donc en profiter pour réaliser des supports explicatifs au sujet du conflit d'intérêts à l'attention des membres de l'association.

Pierre-Yves Beaudouin : Il est inenvisageable d'imposer aux bénévoles élus de divulguer des informations personnelles qu'on ne demanderait pas aux salariés élus. Avant toute chose, il faut solliciter l'avocat pour intégrer les salarié-e-s, afin d'appliquer les contraintes légales les concernant. Par ailleurs, il suffit de mentionner « en conformité avec le RI » plutôt que de préciser qu'ils doivent présenter leur rapport 1 mois avant (c'est déjà la règle par défaut de l'Assemblée générale).

Benoit Soubeyran : Il faut voir ce comité comme un contre-pouvoir plutôt bienvenu et avec lequel le CA peut travailler.

Pierre-Yves B. : Le document va être soumis à un cabinet d'avocats, ce qui représente un coût non négligeable. On ne pourra leur livrer qu'un document précis, et pas une version de travail.

Nadine L. L. : Wikimedia UK rend les déclarations du CA publiques sur Meta, ainsi que les déclarations des bénévoles qui ont reçu délégation ; voir https://wikimedia.org.uk/wiki/Declarations_of_Interest
https://wikimedia.org.uk/wiki/Committee_Member_Conflict_of_Interest_Policy

Pierre-Yves B. : On pourrait demander les conseils de Trust and Safety et des sans pagEs.

Roger Gotlib : Il n'y a pas plus de risques quant à la publicité des déclarations pour les salariés que pour les bénévoles. Sans avis de l'avocat sur la transposition ou pas de ce RI aux salariés, on devrait arrêter de perdre du temps à discuter d'une décision qu'on ne peut pas prendre aujourd'hui puisque n'incluant pas les salariés. Quoiqu'il arrive on a besoin d'accéder aux données transmises lors de la déclaration, tout en respectant la vie privée des déclarants.

Benoît Deshayes : La discussion en CA permet de formaliser entre nous les informations à transmettre à l'avocat. La décision finale relèvera de l'Assemblée générale.

Benoit S. : Pourquoi pas deux niveaux de déclarations ? Une version complète au comité, une version allégée publique ?

Roger G. : Quel est l'intérêt d'un tel dispositif ? ! La déclaration "soft" ne donne aucune information d'utilité.

Il faut un maximum de transparence tout en respectant la vie privée des personnes. Un compromis serait idéal mais la difficulté est de situer précisément le seuil du compromis... Compte tenu de la crise que l'association a connue, mais conscient des nécessités de vie privée, il est ardu de se constituer un avis tranché sur la question.

Julien Gardet : La non déclaration de certaines activités peut aussi être le fait non pas de la personne concernée mais de son employeur, qui peut imposer de ne pas déclarer pour quel prestataire on travaille, etc. Ce n'est pas forcément une question d'envie mais de mise en danger de certains salariés selon leur secteur d'activité (l'armement, l'énergie atomique, le renseignement, etc.).

Pierre-Yves B. : Il faut former un duo membre du CA-membre du comité de gestion des conflits d'intérêts pour travailler directement sur ces questions avec l'avocat. Puis on soumet le texte final au vote des membres de l'Association en Assemblée générale.

Pascale Camus-Walter : Le texte mélange différentes problématiques (déontologie et système du lancement d'alerte). Au départ, il s'agissait d'un comité de prévention qui s'est mué en comité de sanction. Il faut s'opposer au rôle de sanction du comité, pour lui laisser celui du recueil exclusif des alertes, et faire le lien avec les lanceurs d'alerte, normalement au sein du Comité d'Audit. Il n'est plus non plus question du document en date de 2015 et actuellement publié sur Meta.

Pour prévenir un conflit d'intérêts, on ne déclare généralement pas qui on est, mais quel est le conflit qui peut avoir lieu au sujet d'une activité précise. Il faut pouvoir s'appuyer sur des personnes extérieures. Le comité d'audit doit donc disposer lui aussi d'un règlement intérieur, et intégrer une branche sur la prévention des conflits d'intérêts. Et mettre à part le système des lanceurs d'alerte du comité d'audit et donc de la gestion des conflits.

La précédente procédure est à réécrire ; voir https://meta.wikimedia.org/wiki/Wikim%C3%A9dia_France/Documents/Politique_de_gestion_des_conflits_d%27int%C3%A9r%C3%AAts
Ça pourrait être une tâche du comité de gestion des conflits d'intérêts.

Jonathan M. : Le comité de gestion des conflits d'intérêts est conscient de la nécessité de mettre à jour le document désormais obsolète actuellement accessible en ligne.

Pierre-Yves B. : Le comité d'audit dispose déjà d'un règlement intérieur. Mais il pêche par manque d'activité.

Quant à la question des lanceurs d'alerte, il faut qu'on s'en occupe une fois la question des déclarations réglée.

Carole Renard : La déclaration doit-elle être du même type pour chaque déclarant selon ses responsabilités au sein de l'association ?

Rémy G. : On pourrait demander à Wikimedia Deutschland quelle est leur procédure, en particulier à leur Directeur général, Abraham.

Sondage

Même questionnaire pour les bénévoles et pour les salariés *et* même traitement (publicité totale, partielle ou aucune) :

- Pour : Pierre-Yves Beaudouin, Pascale Camus-Walter, Julien Gardet, Roger Gotlib, Pascal Radigue, Diane Ranville, Benoit Soubeyran
- Contre : Benoît Deshayes, Carole Renard
- Abstention : Nadine Le Lirzin, Jonathan Mouton

Questionnaires publicisés :

- Version publiée *in extenso* : Benoît Deshayes, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Benoit Soubeyran
- Version publiée allégée : Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Diane Ranville, Carole Renard
- Version confidentielle : Pascale Camus-Walter
- Abstention : Pierre-Yves Beaudouin, Julien Gardet

Départ de Carole R. à 15 h 57.

Quelle priorité :

- La transparence : Benoît Deshayes, Nadine Le Lirzin, Benoit Soubeyran
- La vie privée : Pierre-Yves Beaudouin, Julien Gardet, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Diane Ranville
- Abstention : Pascale Camus-Walter, Roger Gotlib

Pierre-Yves B. : Il faut demander l'avis du CSE (Comité social et économique).

Jonathan M. : Il faut aussi demander celui de la responsable RH.

Pierre-Yves B. : Il serait utile d'interviewer les anciens membres du CA qui avaient exprimé leur opposition totale ou partielle à la publication des déclarations.

Pascale C.-W. : Le but c'est de *protéger l'association*, et non d'exposer *a priori* les personnes.

Pause de 16 h 16 à 16 h 36

Procédures (16 h 36 - 18 h 22)

Pascal Radigue présente les procédures.

a/ Procédure en l'absence de facture justificative

Les salariés proposent de numériser les factures (scanner, appareil photo, application spécifique) immédiatement. Il sera néanmoins possible de déclarer sur l'honneur en cas de pièces manquantes.

Le CA suggère :

- d'enlever les noms d'applications.
- d'amender en « numériser la facture (photo) »
- de transférer la section « Comment ne plus perdre ses justificatifs ? » dans une page d'aide sur Meta et de la retirer de la procédure
- de corriger orthographe, typographie, grammaire et ponctuation.

Adoption de la nouvelle procédure d'Absence de facture justificative sous réserve de corriger l'orthographe et de transformer la section « À qui s'adresse cette procédure ? » en page d'aide sur Meta.

- Pour : Pierre-Yves Beaudouin, Pascale Camus-Walter, Benoît Deshayes, Julien Gardet, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Diane Ranville, Benoit Soubeyran
- Contre : -
- Abstention : -

b/ Procédure de clôture des comptes et préparation de l'assemblée générale de clôture des comptes

Le CA suggère :

- de mettre les fonctions plutôt que les noms

- de remplacer les noms des prestataires par leur qualité
- de remplacer les mois par « J-x jours »
- de corriger orthographe, typographie, grammaire, et ponctuation
- d'enlever la partie budget (hors-sujet)
- de programmer la fermeture du vote en ligne en gardant à l'esprit que dans l'idéal le vote doit se terminer après la présentation des rapports le jour J
- d'ajouter une ligne obligeant le CA à voter la date de l'AG au maximum 15 jours avant la fin de l'exercice comptable, en rappelant que le rétroplanning est incompressible
- de renommer le document en « Procédure de préparation d'Assemblée générale de clôture des comptes ».

Adoption de la procédure d'AG de clôture des comptes, sous réserve de prendre en compte les remarques ci-dessus et de corriger l'orthographe :

- Pour : Pierre-Yves Beaudouin, Pascale Camus-Walter, Benoît Deshayes, Julien Gardet, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Diane Ranville, Benoit Soubeyran
- Contre : -
- Abstention : -

Dans un second temps, il faudrait mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à une AG en ligne (s'appuyer sur les retours d'expérience de Wikimedia Sverige et autres).

c/ Procédure d'embauche

Le CA suggère :

- d'ajouter une section entre "interne" et "externe", qui mentionne qu'il faut publier l'offre sur wikimedia.fr, et diffuser l'annonce aux membres
- de supprimer la mention de Gmail (page 9), obsolète, et de faire plutôt référence aux « outils informatiques » ; et d'ajouter « création de comptes sur les outils et initiation »
- à l'issue d'une embauche, de faire un bilan de la procédure ayant eu lieu : déroulement (quelles étapes), combien de personnes reçues, combien de personnes retenues, etc.
- de corriger les coquilles
 - page 6 : « de votre intégration chez ~~un~~ Wikimedia France »
 - page 9 : « semaine d'induction » (> « introduction »)

Adoption de la procédure d'embauche sous réserve de prendre en compte les points ci-dessus et de vérifier l'orthographe :

- Pour : Pierre-Yves Beaudouin, Pascale Camus-Walter, Benoît Deshayes, Julien Gardet, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Diane Ranville, Benoit Soubeyran
- Contre : -
- Abstention : -

d/ Procédure de déplacement et communication

Le CA suggère :

- de corriger l'orthographe
- p. 5, « communication », de clarifier le paragraphe sur les tweets

- Pascale C.-W. : Toute personne pouvant publier sur Twitter doit être formée au *community management*.
- Julien G. : Plutôt demander aux salariés de fournir photos et textes à publier.
- Pierre-Yves B. : L'enjeu est de faire en sorte de ne pas dépendre intégralement de la personne chargée de la communication, tout en veillant à ne pas avoir une communication dispersée, dans des tonalités trop différentes. L'objectif est de changer la dynamique, d'impulser de bonnes habitudes.
- Benoît D. : La procédure n'est pas parfaite mais on pourra l'affiner plus tard, il est important d'impulser ce virage car l'image publique de l'association est essentielle.
- Pascale C.-W. : Les salariés doivent avoir des comptes professionnels, et les tweets être programmés à l'avance.
- Julien G. : Il y a un besoin de formation en *community management* (comment on tweete, et quoi).
- Pierre-Yves B. : La personne chargée de la communication doit donner des accès, et ça vaut aussi pour le blog.
- Jonathan M. : Sur la partie « déplacements », la phrase sur les horaires des repas de midi et du soir n'est pas claire, pourquoi une phrase annexe sur les salariés ?
 - Repas du soir : Il s'agirait d'harmoniser les horaires pour les bénévoles et les salariés. Dans l'idéal, fixer à 20 h, et si contrainte légale alors à 19 h.
 - Repas du midi : Il faudrait indiquer si possible une tranche horaire.

Adoption de la procédure de déplacement et communication sous réserve de prendre en compte les points ci-dessus et de vérifier l'orthographe :

- Pour : Pierre-Yves Beaudouin, Pascale Camus-Walter, Benoît Deshayes, Julien Gardet, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Jonathan Mouton, Pascal Radigue, Diane Ranville, Benoit Soubeyran
- Contre : -
- Abstention : -

Wikifranca (18 h 23 - 18 h 24)

Le point est reporté au prochain CA.

Points divers (18 h 24 – 19 h 19)

- Prochaine date de réunion CA : 20 juin (suivante le 4 juillet, à confirmer)
- Roger G. : La version d'essai de Collabora Online est périmée : il faudrait accepter la proposition de Worteks pour passer à la version complète. Le CA accepte.
- *Un point confidentiel est abordé. Il en est gardé trace sur le cloud privé du conseil d'administration.*
- Pierre-Yves B. : Il serait intéressant de faire un point juridique chaque année à la WikiConvention.

Fin de réunion à 19 h 19.